

2ème année de Master - Mention « Marketing, Vente »
Parcours « Commerce et Marketing des Vins »
Enseignements et contrôle des connaissances : 2022-2023

		Volume horaire de l'année (h) :					186,00	
Premier semestre		Volume horaire du semestre :			171,00 h		ECTS : 30	
Matières	Organisation pédagogique		Barème		Examen terminal			
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée	
UE obligatoires								
UE 1.1.1 : Vin cultures et sociétés		24,00	30		3			
UE 1.1.2 : International wine markets		21,00	30		3			
UE 1.1.3 : Négociation et management commercial des vins et spiritueux		30,00	30		3			
UE 1.1.4 : Stratégie de distribution et relation fournisseur		36,00	60		6			
UE 1.1.5 : Marketing du vin et des spiritueux		21,00	30		3			
UE 1.1.6 : Wine business		21,00	30		3			
UE 1.1.7 : Geo-économie des vins et spiritueux		18,00	30		3			
UE 1.1.8 : De la viticulture à l'œnologie (UE dispensée par l'ISVV)			60		6			
UE Facultative								
UE 1.2.1 : Epistémologie et méthodologie de la recherche		30,00	30		3			
UE 1.2.2 : Stage					3	Rapport de stage		
Points sport (de 1 à 20 maximum) à rajouter au total du semestre								
		Total du semestre sur	300	Capitalisation du semestre à partir de	150	points		
Deuxième semestre								
		Volume horaire du semestre :			15,00 h		ECTS : 30	
Matières	Organisation pédagogique		Barème		Examen terminal			
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée	
UE obligatoires								
UE 2.1.1 : Projet tutoré	15,00		30		3			
UE obligatoires - Liste à choix S 2.2								
1 matière à choisir parmi les 2 suivantes :								
UE 2.2.1 : Projet de professionnalisation (stage)				270	27	Rapport et soutenance		
UE 2.2.2 : Mémoire de recherche				270	27	Rapport et soutenance		
UE Facultative								
UE 2.3.1 : Stage					3	Rapport de stage		
Points sport (de 1 à 20 maximum) à rajouter au total du semestre								
		Total du semestre sur	300	Capitalisation du semestre à partir de	150	points		

CONTRÔLE CONTINU

Les unités d'enseignements qui reposent sur le principe du contrôle continu des connaissances fonctionnent selon le régime de la session unique.

Le contrôle continu est susceptible de comporter les éléments suivants : exercices, études de cas, exposés, devoirs sur table, QCM, et ce, de manière individuelle ou collective. Il peut être organisé pendant les séances de cours et/ou de TD, ou en dehors de celles-ci.

Le contenu du contrôle continu est défini par l'enseignant titulaire en accord avec le responsable du parcours. Il comporte au minimum deux évaluations, dont l'une au moins est individuelle.

Les examens et contrôles continus se dérouleront conformément aux dispositions de la charte des examens de l'université de Bordeaux en vigueur et aux dispositions de l'article D611-12 du code de l'éducation.

Toute absence injustifiée lors d'une évaluation de contrôle continu entraîne la note de zéro pour l'évaluation concernée.

CONTRÔLE TERMINAL

Le mémoire de fin d'études (UE « Projet de professionnalisation » ou UE « Mémoire de recherche ») fait l'objet d'un contrôle terminal (remise d'un document et soutenance orale) et fonctionne selon le régime de la session unique.

Règles de validation

Validation des unités d'enseignement : Chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la note est égale ou supérieure à 10/20.

Validation des semestres : Chaque semestre est validé quand toutes les unités d'enseignement obligatoires qui le composent sont acquises. Il est également validé lorsque la moyenne des unités d'enseignement obligatoires qui le composent, chacune affectée de son coefficient, est égale ou supérieure à 10/20, à la condition que la note attribuée à l'UE « Projet de professionnalisation » ou à l'UE « Mémoire de recherche » soit supérieure à 10/20 et qu'aucune des autres notes d'unité d'enseignement ne soit inférieure à 7/20.

Activités physiques et sportives : des points Sport (de 1 à 20 maximum) peuvent être attribués, par semestre, à l'étudiant qui suit assidûment une activité sportive (voir conditions auprès du Service des Sports du collège DSPEG) et ce, au titre d'une UE facultative.

Validation de l'année : Pour obtenir la 2^{ème} année du Master « Marketing, Vente », parcours « Commerce des Vins et Spiritueux », il faut avoir validé chacun des deux semestres qui la composent. Le diplôme s'obtient avec une moyenne minimale de 10/20 et des mentions sont attribuées:

- moyenne égale ou supérieure à 16 : mention très bien ;
- moyenne égale ou supérieure à 14 : mention bien ;
- moyenne égale ou supérieure à 12 : mention assez bien.

Les UE facultatives permettent l'obtention d'ECTS mais ne sont pas prises en compte dans l'obtention du semestre, de l'année ou du diplôme. Elles figureront dans le supplément au diplôme délivré à l'issue de la formation.